

INFORMATIONS GENERALES

LIEU DU CONGRES

La réunion A.I.E.A. sera organisée Grimaldi Forum du 25 au 29 octobre 2004.

CONFIRMATION

Dès réception du formulaire de réservation hôtelière, la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco vous fera parvenir une confirmation écrite de votre inscription par fax ou par e-mail ainsi que les différents moyens pour vous rendre de l'aéroport de Nice Côte d'Azur en Principauté de Monaco.

TRANSPORTS DE L'AEROPORT A LA PRINCIPAUTE DE MONACO

- Transfert par hélicoptère avec la compagnie Héli-Air ou la compagnie Monacair, d'une durée de 7 minutes (tous les jours jusqu'à 21h00, 130 € aller/retour) une navette gratuite vous conduira directement à votre hôtel.
- Une ligne régulière d'autobus dessert l'aéroport de Nice Côte d'Azur et les principaux hôtels de la Principauté de Monaco, durée du trajet 1h00 (toutes les heures jusqu'à 23h00, 23 € aller/retour).
- En taxi, durée du trajet moins d'une heure (approximativement 85 € par trajet).

MONNAIE/CHANGE

L'unité monétaire est l'Euro.

Plusieurs bureaux de change sont ouverts tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés. Ces bureaux vous seront indiqués par votre hôtel.

CARTES DE CREDITS

Les cartes de crédits les plus communément acceptés par les hôtels, restaurants et magasins, sont Visa (Carte bleue), American Express, Mastercard, Eurocard.

CHEQUE DE VOYAGE/BANQUES

Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, généralement de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 16.30. Toutes les banques pratiquent le change pendant leurs heures d'ouverture. Les principaux chèques de voyages sont acceptés en Principauté.

CLIMAT

En octobre, la température moyenne en Principauté de Monaco est de 13°/17°.

APPAREILS ELECTRIQUES

En Principauté le courant électrique est 220 V/50 MH

ASSURANCE

Il est recommandé aux participants de s'assurer contre la perte, les accidents et les dommages se produisant pendant leur séjour. En aucun cas, la Principauté de Monaco ne pourra être tenue pour responsable.

ENTREE EN PRINCIPAUTE DE MONACO

L'entrée sur le territoire monégasque s'effectue par le territoire Français.

L'entrée et le séjour des participants sur le territoire monégasque sont subordonnés à la possession par les intéressés d'un passeport en cours de validité, ou d'un titre d'identité en tenant lieu, revêtu des timbres, visas et autorisations permettant l'entrée et le séjour en France, notamment dans le département des Alpes Maritimes. Les visas requis seront délivrés aux intéressés par le consulat ou l'ambassade de France de leur lieu de résidence.

Bien que la Principauté de Monaco soit un Etat Indépendant et Souverain, le passage de la frontière s'effectue sans formalité.

Cette question sera gérée par :

Service des Relations Extérieures

Contact : Monsieur Thomas Sanmori et Mr Sergio Bonaventura
Tél : +377 93 15 80 00-Fax : +377 93 15 85 54

Les ressortissants des pays ci dessous sont dispensés de visa de court séjour (moins de 90 jours) pour l'entrée sur le territoire français et monégasque :

Allemagne	Grèce	Panama
Andorre	Guatemala	Paraguay
Argentine	Honduras	Pays-Bas
Autriche	Hongrie	Pologne
Belgique	Irlande	Portugal
Bolivie	Islande	Roumanie
Bulgarie	Italie	Saint-Marin
Chili	Lettonie	Saint-Siège
Costa Rica	Liechtenstein	Slovaquie
Croatie	Lituanie	Slovénie
Danemark	Luxembourg	Suède
El Salvador	Malaisie	Suisse
Espagne	Nicaragua	Rép. Tchèque
Estonie	Norvège	Uruguay
Finlande	Nouvelle-Zélande	Venezuela

Nous vous recommandons de vérifier les formalités à remplir auprès de l'Ambassade ou du Consulat de France du lieu de votre résidence.